

Compte rendu Groupe de travail Etude et recherche – 11/03/2025

Présents		
Jean-Pierre BERTHON (Directeur Territoire AJD Creuse)	Cécile DAUDONNET (Directrice DEFJ)	Marlène MARTY (Formatrice – Polaris Formation)
Jessica BOURGEOIS (Educatrice Pôle enfance – UTAS de La Souterraine)	Estelle GOIX (Responsable ODPE 23)	Sébastien REBEIX (Formateur – Coordinateur DEES & DEIS)
Muriel CHEVILLION (Assistant socio-éducatif enfance famille)	Françoise LAPORTE (Directrice CDEF).	Valérie NEKAZ (Educatrice spécialisée - Cellule Information Préoccupante)
Laurence CHEVREUX (Vice-Présidente chargée de l'enfance, de la famille et de la santé)	Vincent LUCANTIS (Assistant social pôle enfance – UTAS de Guéret)	Sandra PECYNY (Travailleur social Information préoccupante)
Sophie COUTURIER (Responsable Assistants familiaux)	Stéphane MAISONNEUVE (Réfèrent d'insertion scolarité MDPH)	Nicolas REYNAUD (Educateur Tchada CDEF)
Excusés		
Carole BEUZE (Agent administratif chargé de la cellule comptable)	Sabine PEYROUX (Chef de service UTAS de Guéret)	
Julie LATHIERE (Psychologue Pôle enfance – UTAS Guéret)	Karine PEYROUX (IPA - CHS La Valette)	

Date prévisionnelle de la prochaine réunion
07/10/2025

Point n°1 : Etude sur les enfants avec une double vulnérabilité

- **Présentation de la méthodologie de 3 départements** qui ont réalisé des études sur les enfants avec une double vulnérabilité : Vendée – Loire – Aisne. Les méthodologies sont similaires ▶ Etude quantitative (réalisée par l'ODPE et la MDPH) et étude qualitative (réalisée par des étudiants d'Universités soit en travail collaboratif ou en individuel).
- **Présentation de la démarche dans le cadre de l'étude réalisée par l'Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance par Olivier Mandonnet (Responsable ODPE).**

Cette étude a été réalisée entre 2023 et le 1^{er} semestre 2024 en partenariat avec le Master2 Sciences Sociales et Criminologie de l'Université de Nantes.

L'approche quantitative a été réalisée par l'ODPE et la MDPH :

1/ *Population de l'étude* : enfants de 0-21 ans avec une mesure administrative ou judiciaire. Indicateur : nombre d'enfants avec une notification MDPH.

2/ *Recueil des données* : croisement des données ASE/MDPH et comparaison avec des éléments nationaux issus de la DREES, de l'ARS (ES handicap, fichier FINESS), de l'Education nationale (repères et références statistiques sur la scolarisation des enfants en situation de handicap). Faire attention aux écarts de temporalité entre les données.

3/ *Elaboration d'un questionnaire* : avec des formules pré-remplies, transmis aux éducateurs de l'ASE et de la MECS. Le choix a été fait de ne pas envoyer ce questionnaire au CDEF du fait du placement de courte durée dans cet établissement. Les éducateurs devaient renseigner l'ensemble des situations (enfants avec ou sans reconnaissance MDPH), ce qui a permis de constater que 23% des enfants avaient aussi des temps de scolarisation partiels sans reconnaissance MDPH. Période de renseignement : 1 à 2 mois avec des relances régulières auprès des responsables. Bon retour au niveau des questionnaires (47% des situations) et bonne répartition également au niveau des situations par sexe et par lieu de placement. Certaines modalités étaient moins bien remplies du fait d'une méconnaissance du champ du handicap ou d'une perception différente selon les professionnels.

4/ *Enquête bien cadrée et communication régulière et claire auprès des équipes* : présentation de la démarche, du calendrier des résultats.

L'approche qualitative a été réalisée en partenariat avec le Master2 Sciences Sociales et Criminologie de l'Université de Nantes.

1/ *Enquête de terrain* : 50 entretiens réalisés par des étudiants du Master auprès des éducateurs de l'ASE et de la MECS. Volonté des responsables de ce Master d'avoir pour cette promo un stage collectif.

2/ *Elaboration d'une convention d'étude avec l'Université*. Il a fallu avoir un compromis entre les attentes de l'ODPE et les objectifs pédagogiques des responsables du Master.

3/ *Trame et analyse des entretiens réalisés par les responsables du Master et les étudiants*. Il a été inclus dans cette convention que les comptes rendus et les retranscriptions soient la propriété du département.

4/ Travail en amont de préparation et de communication auprès des étudiants pour les acculturer sur la protection de l'enfance par le Responsable ODPE

Retour sur l'étude :

1/ Sur le fond : Confirme le travail ressenti sur le terrain et les problématiques du territoire :

- Dimensionnement et maillage de l'offre médico-sociale scolaire et sanitaire insuffisants
 - Acculturer le personnel du médico-social par rapport à la protection de l'enfance
 - Reconnaissance du savoir et de l'expérience des professionnels du « quotidien » non spécialisés
 - Avoir une meilleure collaboration dans la constitution des dossiers MDPH
 - Partenaires Institutionnels qui a du mal à fonctionner et à exister dans la pratique
- Pour la Vendée, cela a permis de mettre en place une commission spécifique ASE/MDPH, afin d'accélérer la mise en œuvre des dossiers, pour préparer les accueils dans les ESMS ou chez les ASSFAM mais aussi de pré-lister les situations de futurs jeunes majeurs

2/ Sur la forme : Rapport assez conséquent (180 pages). Penser à avoir un document de synthèse pour faire vivre l'étude. Réalisation prochaine d'un article par les étudiants dans une revue sociale.

• Présentation du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale par Marlène MARTY et Sébastien REBEIX (Polaris Formation)

Le modèle présenté par le département de la Vendée est transposable dans le cadre du DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) organisé par Polaris Formation. Démarrage de cette formation soit en octobre 2025 (sous réserve d'avoir suffisamment d'étudiants) ou au plus tard en avril 2026.

Dans le cadre de ce DEIS, les étudiants (3 à 5) ont un temps d'étude sur le terrain sur la base d'une commande publique, sur une durée de 6 mois, correspondant à 175 heures au total. Ces étudiants ont également une expérience significative dans le travail social.

Si la promo n'ouvre pas en octobre, s'est posée la question de décaler le démarrage de l'étude en avril 2026, afin d'associer les étudiants sur l'approche quantitative de l'étude. En termes de calendrier, ce serait également concordant avec le nouveau schéma départemental pour 2026.

• Présentation des chiffres ASE/MDPH

Ces données ne peuvent être issues du logiciel SOLIS, et seulement de tableaux de bord internes.

Sur les enfants confiés ayant 1 notification MDPH (mineurs et majeurs) : 30,5% ont une notification MDPH, qui est au-dessus de la moyenne nationale de 25%.

• Proposition du lancement de l'étude lors du prochain comité technique du 01/04

QUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> Description de la problématique Population de l'étude 	Mineurs bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire et CJM
QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> Qui dispose des données sur ce sujet ? Qui sera responsable du recueil des données de l'échantillonnage des analyses de de la valorisation ? Quelles autres institutions ressources? 	Portage de l'étude : ODPE Croisement des données ASE/MDPH Données CREAL Nouvelle-Aquitaine (Coût des études ?) Solliciter l'ARS et l'Education Nationale, ITEP, IME, PEP23
OU ?	<ul style="list-style-type: none"> Où interroger la population d'étude ? 	Questionnaire auprès des professionnels de l'ASE et du pôle Enfance (pour les mesures judiciaires, les CJM et les mesures AED). Récupérer les données pour les enfants avec une mesure AEMO (AECJF ?)
QUAND ?	<ul style="list-style-type: none"> Délais demandés, attente des résultats Déroulement du recueil et des différentes étapes Fréquence de l'enquête 	Mise en œuvre du Schéma départemental pour 2026 Enquête quantitative annuelle
COMMENT ?	<ul style="list-style-type: none"> Réflexions autour de la méthode recherche : moyens de collecte et des données sensibles, logiciel informatique et moyens de restitution 	Questionnaire pré-rempli envoyé aux éducateurs de l'ASE (? LVA, MCS, CDEF)
COMBIEN ?	<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains / financiers Taille de la population à étudier 	900 enfants tout type de mesure
POURQUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> Dans quel but ? Quelle finalité ? 	2 niveaux de réflexion : manque de dispositifs et de formation

Point n°2 : Rapport ODPE sur les données 2024

- Pour les IP : voir si ce sont de nouveaux enfants ou des enfants déjà connus à l'ASE
- Pour la baisse des placements judiciaires : voir si ce sont de nouveaux placements ou des renouvellements. La part des jeunes de moins de 20 ans est stable et n'explique donc pas la baisse des mesures administratives et judiciaires.